

# Le traitement bibliographique des données informatisées

par Claire Vayssade

*Bibliothèque nationale de France*

La description bibliographique est basée sur l'ISBD(CF), (*International standard bibliographic description for computer files*), dont le premier groupe de travail s'est tenu en 1988 et a produit la première version en 1989 (approuvée par l'IFLA).

La version française est en cours d'examen : ISBD(CF) (description bibliographique internationale normalisée des documents électroniques ; AFNOR, groupe d'experts CG46/CN66/GE7 « catalogage des documents électroniques » : janvier 1993).

On notera que cette description comporte une zone spécifique aux documents informatiques :

- zone 3 : zone du type et de la taille du document électronique ;
- zone 3.1 : indication du type de document électronique ;
- zone 3.2 : taille et volume du document électronique.

De plus, une note spécifique est prévue dans la zone des notes :

- 7.5 : notes sur la configuration requise du système et sur la zone de collation.

Les autres spécificités propres aux documents électroniques sont portées dans chaque zone de l'ISBD (par exemple, la mention de responsabilité peut comporter des termes tels que : programmeur ou chef de projet ; la version est mentionnée dans la zone de l'édition, etc.).

Pour les publications en série, on « cumulera » ISBD(S) (publications en série) et ISBD(CF), et bien sûr, on bulletinera les fascicules à leur entrée. La coordination avec l'ISSN France est déjà en place, notamment pour l'identification des nouvelles publications en série et l'attribution d'ISSN.

L'indexation sera effectuée à l'aide des vedettes matières RAMEAU, et un indice à deux chiffres de la classification CDU selon la règle à la Bibliothèque nationale de France.

La saisie des données est prévue dans la base BN-OPALE (système GEAC), qui est conforme aux formats INTERMARC (M) et (S), et qui comporte déjà les zones et sous-zones spécifiques aux do-

cuments informatiques. Ceci permettra d'alimenter en ligne la base bibliographique de la Bibliothèque nationale de France, et offrira aux utilisateurs extérieurs l'accès aux notices *via* le Serveur bibliographique national (SBN) Questel. L'édition de sous-produits bibliographiques est à l'étude.

Si les documents informatiques sont à ce jour encore peu nombreux dans les bibliothèques en général, ils sont de surcroît pas ou peu référencés, et restent de ce fait trop confidentiels. Souhaitons que le travail d'identification entrepris au Dépôt légal serve l'ensemble des professionnels de l'édition et des bibliothèques.

## Définitions

Extraites de : AFNOR : *Glossaire des termes officiels de l'informatique*. JO, avril 1991

*Base de données* : Ensemble de données organisé en vue de son utilisation par des programmes correspondant à des applications distinctes et de manière à faciliter l'évolution indépendante des données et des programmes.

*Intelligence artificielle* : Discipline relative au traitement par l'informatique des connaissances et du raisonnement.

*Progiciel* : Ensemble complet et documenté de programmes conçu pour être fourni à plusieurs utilisateurs, en vue d'une même application ou d'une même fonction.

*Système expert* : Ensemble de logiciels exploitant dans un domaine particulier des connaissances explicites et organisées pouvant se substituer à un expert humain.